

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 25 03 2025

Étaient présent(e)s :

Commune d'Ajoux : M. Adrien Féougier, Mr Alain Roscoët
Commune d'Alissas : Mr Jean Leynaud, Mr Bruno Hilaire
Commune de Baix : Mr Fabrice Miler
Commune de Beauvène : Mme Laetitia Serre
Commune de Chalencon : Mr Alain Sallier
Commune de Chomérac : Mr Cyril Amblard, Mr François Giraud
Commune de Coux : Mme Christine Gigon
Commune de Creysseilles : Mr Arnaud Gilles, Mr Marc-Antoine Sanges
Commune de Cruas : Mme Rachel Cotta, M. Bernard Reynaud
Commune de Flaviac : Mme Françoise Bernard
Commune de Gluiras : Mr Ali-Patrick Louahala
Commune de Le Pouzin : Mr Gérard Ambert, Mr Christophe Vignal
Commune de Le Teil : Patricia Curtius
Commune de Lyas : Mme Christine Vernet
Commune de Meysse : Mr Didier Mazzini, Mr Thierry Rochette
Commune de Pranches : Mr Christophe Monteux, Mr Clément Chauvi
Commune de Privas : Mr Alain Soubrillard
Commune de Rochessauve : Mme Josiane Mouton
Commune de Rompon : Mr Jean-Louis Dutrieux
Commune de St Bazile : Mr Bernard Rossetti
Commune de St Cierge la Serre : Mme Sylvette Brivet
Commune de St Etienne de Serre : Mr Jérôme Coste
Commune de St Julien en St Alban : Mr Julien Fougeirol, Mr Thierry Rouby
Commune de St Lager Bressac : Mme Josette Vincent, Mr Ludovic Rousson
Commune de St Martin sur Lavezon : Mr Fabien Pasero
Commune de St Vincent de Barrès : Mr Dominique Chaize, Mme Isabelle Colin
Commune de Veyras : Mr Robert Hilaire

Absents excusé(e)s :

Commune d'Ajoux : Mr Alain Bacconnier
Commune d'Alissas : Mme Céline Bacconnier
Commune de Baix : Mr Yves Boyer
Commune de Beauvène : Mme Marie Prevost
Commune de Chalencon : Mr Fabrice Hermier
Commune de Coux : Mr Jean-Pierre Jeanne
Commune de Gluiras : Mr Sébastien Fougier
Commune de Gourdon : Mme Roalina Faure, Mme Marie-Josée Serre
Commune de Le Teil : Mme Pascale Tolfo
Commune de Lyas : Mr François Veyreinc
Commune de Marcols les Eaux : Mr Marc Bouchet, Mr François Blache
Commune de Pourchères : Mme Micheline Briet, Mr Roland Sady
Commune de Privas : Mme Victoria Brielle, Mr Mirabel-Chambaud Frédéric
Commune de Rochemaure : Mr Henri David, Mr Olivier Faure
Commune de Rochessauve : Mr Sébastien Vernet
Commune de Rompon : Mr Yann Vivat
Commune de St Bazile : Mr Michel Heyraud,
Commune de St Cierge la Serre : Mr Stéphane Roche
Commune de St Etienne de Serre : Mr Philippe Trameni
Commune de St Julien du Gua : Mr Francis Giraud
Commune de St Lager Bressac : Mr Alain Bernard
Commune de St Martin sur Lavezon : Mr Jean Arto
Commune de St Pierre la Roche : Mme Stéphanie Labeille, Mme Valérie De Clercq
Commune de St Priest : Mme Chareyre Sandrine, Mr Michel Levêque
Commune de St Symphorien Sous Chomérac : Mr Mickaël Aurias, Mr Maurice Jourdan.
Commune de St Vincent de Barrès : Mr Paul Savatier
Commune de Veyras : Mr Alain Louche

Pouvoirs :

Commune de Baix : Mme Nicole Gache a donné pouvoir à Mr Fabrice Miler
Commune de Beauvène : Mme Prevost Marie a donné pouvoir à Mme Serre Laëtitia
Commune de Coux : Mr Jean-Pierre Jeanne a donné pouvoir à Mme Christine Gigon
Commune de Gluiras : Mr Sébastien Fougier a donné pouvoir à Mr Ali-Patrick Louahala
Commune de Lyas : Mr Veyreinc François a donné pouvoir à Mme Vernet Christine
Commune de Rochessauve : Mr Sébastien Vernet a donné pouvoir à Mme Josiane Mouton
Commune de Saint Bauzile : Mr Michel Heyraud a donné pouvoir à Mr Bernard Rossetti
Commune de St Julien du Gua : Mr Giraud Francis a donné pouvoir à Mr Féougier Adrien
Commune de St Martin sur Lavezon : Mr Jean Arto a donné pouvoir à Mr Fabien Pasero
Commune de Veyras : Mr Alain Louche a donné pouvoir à Mr Robert Hilaire.

Assistaient également à la réunion :

SYDEO : Guillaume Alligier, Félicien Charrier, Corinne Noharet, Pascal Chazot, Lionel Blanc.
Le Dauphiné Libéré : Mr Jean François Lacroix

ORDRE DU JOUR

- *Compte rendu des décisions du Président et du Bureau*
- *Approbation du Compte de Gestion*
- *Vote du Compte Administratif 2024*
- *Affectation des résultats 2024*
- *Budget Primitif 2025*
- *Extension et de restructuration du bâtiment du siège : approbation du projet et demande de subventions.*
- *Extension et restructuration du siège : Avenant à la convention de mandat avec le SDEA*
- *Achat d'un logiciel de facturation et de gestion d'abonnés.*
- *Lancement d'une Déclaration d'Utilité Publique pour la ressource Hubac du Chier sur la commune de St Etienne de Serre*

En préambule à la réunion, le président donne la parole à Mmes Stéphanie Janoir du SDEA et Céline Vidallet architecte au cabinet 3A, pour qu'elles présentent le projet d'extension et de restructuration du siège de SYDEO.

Mme Janoir indique qu'aujourd'hui la partie études est quasiment finalisée. Elle présente les objectifs du programme, qui sont notamment à regrouper les services, à assurer la fonctionnalité des locaux et à gérer au mieux l'énergie. Les travaux dureraient 18 mois, avec la complexité de devoir les réaliser en site occupé et le maintien de l'accueil du public. Mme Vidallet indique que le projet a été élaboré en étroite concertation avec Sydeo, dont son personnel. Elle a veillé à optimiser l'usage du terrain tout en contenant les coûts. Le projet prévoit que la partie technique soit reconstruite, avec une séparation des accès et parking entre le public et le personnel. La création d'un accès au nord évitera les manœuvres sur la voie publique. Dans les locaux existant des bureaux seront conservés, mais remaniés et remis en état. Entre cette partie conservée et la partie technique, une zone de liaison sera créée, où le public sera accueilli et les services en liens avec les utilisateurs présents. La salle de réunion sera divisible en deux afin de s'adapter aux divers besoins. La partie technique sera neuve. Il sera préservé la possibilité de rehausser le bâtiment d'un niveau dans le futur si besoin.

La consultation des entreprises serait possible en juillet, pour un début des travaux en fin d'année et une livraison espérée mi 2027. Le budget global de l'opération est de 1,8 millions d'euros HT.

Le Président complète la présentation en indiquant que le coût initial du projet a été revu à la baisse par souci de maîtrise des dépenses. Par ailleurs le site de Privas serait vendu, réduisant le coût global. L'intérêt du projet est de permettre une collaboration plus étroite entre les personnels. Cela n'imposera toutefois pas une prise de poste quotidienne pour tous au Pouzin, grâce à une organisation adaptée. Le site de St Sauveur resterait utilisé, dans un premier temps au moins. Le projet a été bien réfléchi pour le personnel et réduit au minimum pour les locaux des élus.

Questions de M. Amblard : La salle de réunion prévue lui paraissant petite, il demande si les Comités Syndicaux devront toujours se réunir les salles de communes. M. Leynaud lui répond que si une révision des statuts du syndicat divisait par deux le nombre des membres, la salle projetée, de 130m², suffirait. Sinon les Comités Syndicaux devront encore en effet se tenir dans des locaux communaux prêtés. M. Amblard demande par ailleurs si, vu l'objet de Sydeo, il y aura le réemploi d'eaux usées. L'architecte indique que cela n'est pas possible pour les eaux usées, mais que cela est prévu pour les eaux de pluie.

M. Leynaud poursuit en indiquant que le travail d'élaboration du projet s'est plutôt concentré sur le volet énergétique. Financièrement 500 000 € sont inscrits au projet de Budget Primitif. Mme Janoir informe qu'il est impossible de prédire

si des subventions seront obtenues, et que, le cas échéant, celles-ci arriveraient tard, imposant donc aujourd'hui de se prononcer sur le projet sans connaître cette réponse.

Question de M. LOUHALA : Celui-ci demande si le syndicat des énergies sera sollicité. Mme Janoir indique que oui, mais que la réponse sera obtenue là aussi tardivement et que le montant potentiel sera limité. Le Directeur Général des Services précise qu'il est compliqué actuellement de bénéficier d'autoconsommation sur site avec le solaire, mais que la présence de deux autres de nos sites à moins de 2 kilomètres offrira peut-être une opportunité.

Le Président, après avoir procédé à l'appel des présents, constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte. Il remercie les élus du Pouzin pour le prêt de la salle.

Désignation du secrétaire de séance : M. Didier MAZZINI est élu à l'unanimité

Compte rendu des décisions du Bureau

Le Président rend compte des décisions des Bureaux du 04/02/2025 et 18/03/2025.

- n°2025/001 à /012 et n°2025/21 : Remises gracieuses. Un grand nombre est rejeté.
- n° 2025/017 Demande de subvention pour la réalisation d'un diagnostic territorial d'un schéma de distribution et plan de crise.
- n°2025/018 Convention de mise à disposition au conseil départemental d'un terrain à St Sauveur de Montagut, pendant les travaux de rénovation du collège.
- n°2025/019 Convention de mise à disposition de personnel dans le cadre d'une prestation d'archivage. Elle est conclue avec le Centre de Gestion du fait de la nécessité de réaliser notre archivage.
- n°2025/020 Conventions de mise en œuvre du Ful avec le Conseil Départemental et le Service de Gestion Comptable.
- n°2025/027 à 030 : Remises gracieuses
- n°2025/031 : Travaux de renouvellement St Vincent de Barrès
- n°2025/032 : Travaux de renouvellement Rompon
- n°2025/033 : Demande de subvention pour les études et travaux nouvelle ressource de l'Illet de Chambenier.
- n°2025/035 : Convention de groupement de commande SDEA/SYDEO Cruas.

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Comité Syndical

Aucune observation n'étant faite, le Procès-Verbal du Comité Syndical du 25 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour : Le Président indique que la délibération prévue au sujet de l'achat d'un logiciel de facturation et gestion des abonnés, sans objet, est retirée, car il est apparu qu'aucune subvention ne pourrait être reçue.

2025/035 : Approbation du Compte de Gestion 2024

Françoise Bernard présente le Compte de Gestion 2024 et indique qu'il correspond parfaitement au projet de Compte Administratif 2024.

Ceci exposé,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le Compte de Gestion de SYDEO pour l'exercice 2024.

2025/036 : Approbation du Compte Administratif 2024

Conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il revient au Conseil Syndical de voter le compte administratif 2024. Mme Bernard présente ses principaux montants.

Le Président s'étant retiré, le nombre de présents passe de 38 à 37 et le nombre de votants passe de 48 à 47, et Madame Françoise Bernard, Vice-Présidente en charge des finances, est élue présidente de séance.

Ceci exposé,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Compte Administratif 2024 ;

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve compte administratif du budget de SYDEO pour l'exercice 2024.

2025/037 : Affectation des résultats 2024

Mme Bernard indique à l'assemblée les articles et montants proposés pour l'affectation des résultats.

Ceci exposé,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant le résultat de l'exercice du budget 2024 d'un montant de 1 864 688,63 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Affecte comme suit le résultat du budget de SYDEO :
 - 1 727 995,66 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés » (recette Investissement)
 - 403 543,83 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reportés »
 - 266 850,86 € au compte 001 « Déficit d'investissement reportés »

2025/038 Budget Primitif 2025

Le projet de Budget Primitif 2025 du syndicat SYDEO s'élève globalement à **23 308 877 €** en recettes et en dépenses.

Mme Bernard en présente le détail par chapitre, pendant que celui-ci est projeté à l'assemblée :

FONCTIONNEMENT		%	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
RECETTES	9 670 282,83 €	100%	9 120 282,83 €	550 000,00 €
002 Résultat de fonctionnement (excédent reporté)	403 543,83 €	4,17%	403 543,83 €	
013 Atténuations de charges	- €	0,00%	- €	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	550 000,00 €	5,69%		550 000,00 €
70 Produits de services, du domaine et ventes diverses	8 440 389,00 €	87,28%	8 440 389,00 €	
74 Subventions d'exploitation		0,00%	- €	
75 Autres produits de gestion courante	92 000,00 €	0,95%	92 000,00 €	
77 Produits exceptionnels	144 350,00 €	1,49%	144 350,00 €	
78 Reprises sur provisions et dépréciations	40 000,00 €	0,41%	40 000,00 €	
DEPENSES	9 670 282,83 €	100%	6 540 777,14 €	3 129 505,69 €
011 Charges à caractère général	2 024 500,00 €	20,94%	2 024 500,00 €	
012 Charges de personnels et frais assimilés	2 342 600,00 €	24,22%	2 342 600,00 €	
014 Atténuations de produits	900 000,00 €	9,31%	900 000,00 €	
022 Dépenses imprévues (exploitation)	10 000,00 €	0,10%	10 000,00 €	
023 Virement à la section d'investissement	1 129 505,69 €	11,68%		1 129 505,69 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	2 000 000,00 €	20,68%		2 000 000,00 €
65 Autres charges de gestion	267 300,00 €	2,76%	267 300,00 €	
66 Charges financières	839 057,14 €	8,68%	839 057,14 €	
67 Charges exceptionnelles	97 320,00 €	1,01%	97 320,00 €	
68 Dotations aux provisions	60 000,00 €	0,62%	60 000,00 €	

INVESTISSEMENT		%	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
RECETTES	13 638 593,93 €	100%	10 503 912,02 €	3 134 681,91 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	0,00%	- €	
021 Virement de la section d'exploitation	1 129 505,69 €	8,28%		1 129 505,69 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	2 000 000,00 €	14,66%		2 000 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	5 176,22 €	0,04%		5 176,22 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 727 995,66 €	12,67%	1 727 995,66 €	
13 Subventions d'investissements	3 971 531,45 €	29,12%	3 971 531,45 €	
16 Emprunts et dettes assimilées	4 704 384,91 €	34,49%	4 704 384,91 €	
21 Immobilisations corporelles		0,00%	- €	
45 Opération pour le compte de tiers	100 000,00 €	0,73%	100 000,00 €	
DEPENSES	13 638 593,93 €	100%	13 083 417,71 €	555 176,22 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	266 850,86 €	1,96%	266 850,86 €	
020 Dépenses imprévues		0,00%	- €	
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	550 000,00 €	4,03%		550 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	5 176,22 €	0,04%		5 176,22 €
10 Dotations, fonds divers et réserves		0,00%	- €	
13 Subventions d'investissements	100 000,00 €	0,73%	100 000,00 €	
16 Emprunts et dettes assimilées	1 585 176,22 €	11,62%	1 585 176,22 €	
20 Immobilisations incorporelles	180 000,00 €	1,32%	180 000,00 €	
21 Immobilisations corporelles	1 251 906,60 €	9,18%	1 251 906,60 €	
23 Immobilisations en cours	9 599 484,03 €	70,38%	9 599 484,03 €	
45 Opération pour le compte de tiers	100 000,00 €	0,73%	100 000,00 €	
TOTAL RECETTES	23 308 876,76 €		19 624 194,85 €	3 684 681,91 €
TOTAL DEPENSES	23 308 876,76 €		19 624 194,85 €	3 684 681,91 €

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 9 670 283 €.

Les produits des redevances et des participations du service s'établissent à 8 532 389 €, soit 89 % du montant de nos recettes (C/70-75) et constituent notre principale ressource. Cette évaluation de nos recettes intègre d'une part, une assiette des volumes facturés constantes sur la base des volumes 2023 consommés par nos abonnés, et, d'autre part, l'augmentation votés lors du Conseil Syndical du 05 novembre 2024 dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte financier, tarifaire et technique.

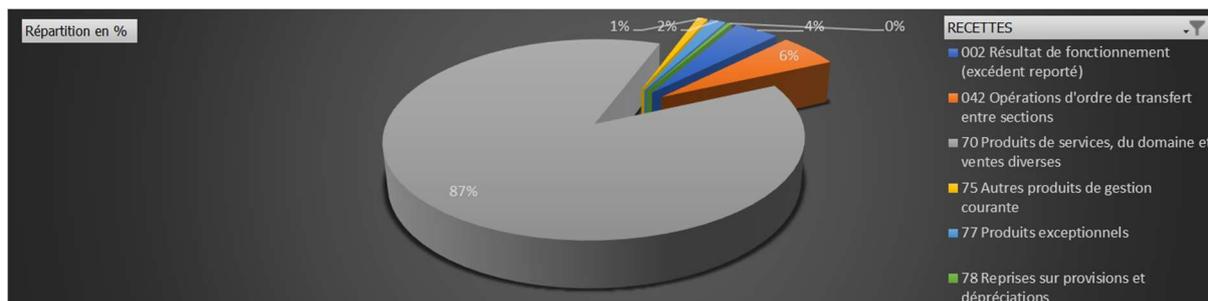
Le solde d'exécution reporté s'élève à 403 544 € (C/002) et concerne l'affectation du résultat du compte administratif de SYDEO.

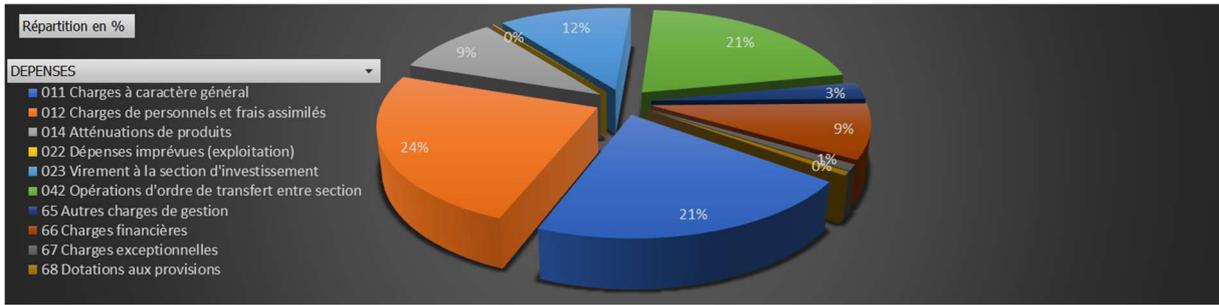
Cependant, une partie de notre produit sera reversée à hauteur de 900 000 € à l'Agence de l'Eau RMC au titre de la redevance de « modernisation des réseaux », de la redevance « pollution » et de la nouvelle redevance « consommation eau potable » (C/014).

Les principaux postes de dépenses de la section de fonctionnement outre les reversements à l'Agence de l'Eau cités ci-dessus sont les suivants :

- Les charges de personnel à hauteur de 2 342 600 €, soit 24 %,
- Les charges à caractère général à hauteur de 2 024 500 €, soit 21 %, incluant le reversement à l'Agence de l'Eau de la redevance préservation de la ressource (200 000 €),
- Le paiement des intérêts de la dette appelle un besoin de crédit de 839 057 €, soit 9 %.

L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 1 129 505,69 € (C/023).





B. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 13 638 594 €.

Le solde d'exécution reporté en investissement présente un déficit à hauteur de 266 851 €.

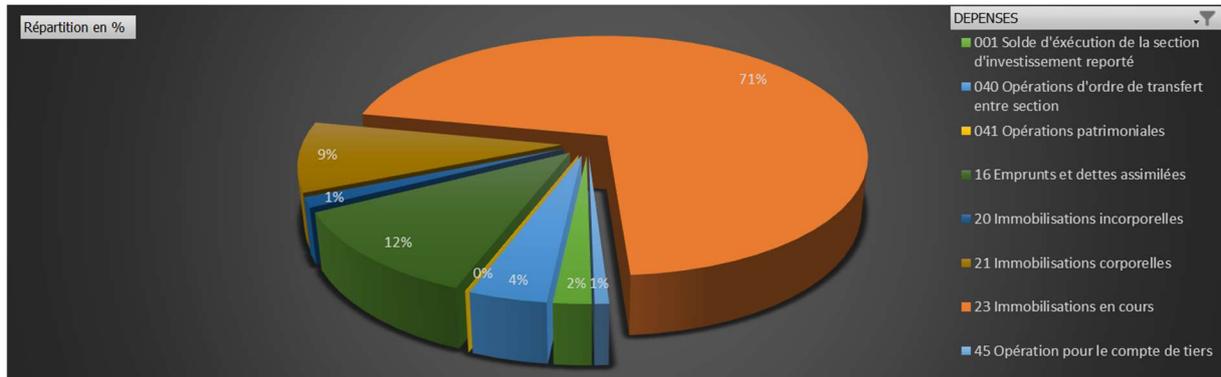
11 031 390 €, soit 81 % de dépenses d'investissement (C/20-21-23) seront consacrés à la réalisation d'opérations d'eau potable en 2025 dont 2 525 015 € constituant des restes à réaliser sur le périmètre SYDEO (voir annexe 1: Détail du programme d'investissement pour 2025 (C 23).

Ce programme de travaux sera financé de la manière suivante :

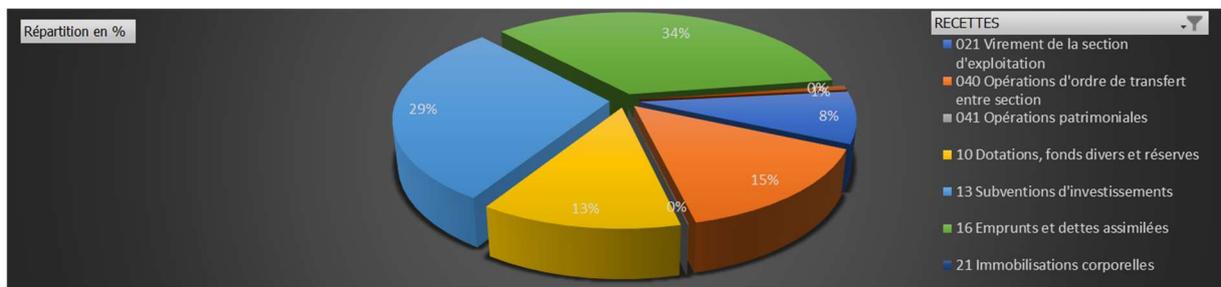
- par des subventions pour un montant de 3 971 532 € (30 % des recettes),
- par un virement de la section d'exploitation de 1 129 506 € (8% des recettes),
- par un emprunt de 4704385 € (35 % des recettes),
- par l'affectation au compte 1068 de 1 727 996 € pour financer les opérations ayant démarré en 2024 (13 % des recettes)

La charge de la dette en capital s'élève à 1 580 000 € (12% des dépenses).

Des opérations pour le compte de tiers (C/45) sont prévues en dépense et en recette pour un montant de 100 000€ afin permettre au Syndicat de réaliser des petits travaux pour le compte de ses communes notamment en matière de



défense incendie ou dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage.



ANNEXE 1: Détail du programme d'investissement pour 2025 (Ch 23)

➤ Les études et divers :

Intitulé	Type D'opération	Report 2024 en € HT	2025 en € HT	TOTAL 2025	2026	2027	2028
ETUDES ET DIVERS	ETUDES	- €	130 000 €	130 000 €	- €	- €	- €

➤ Les investissements de « maintien » :

Intitulé	Type D'opération	Report 2024 en € HT	2025 en € HT	TOTAL 2025	2026	2027	2028
INVESTISSEMENTS DE MAINTIEN	MAINTIEN	121 527 €	1 000 000 €	1 121 527 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €

➤ « Bâtiment » :

Intitulé	Type D'opération	Report 2024 en € HT	2025 en € HT	TOTAL 2025	2026	2027	2028
2024-274-S PROJET EXTENSION SIÈGE LE POUZIN	BÂTIMENT	- €	500 000 €	500 000 €	1 200 000 €	- €	- €

➤ Les investissements « structurants » :

Intitulé	Type D'opération	Report 2024 en € HT	2025 en € HT	TOTAL 2025	2026	2027	2028
INTERCONNEXION ST MARTIN ST PIERRE	STRUCTURANT	60 524 €		60 524 €			
2022-176-S-FCMT/CONF CHALIAIC-VIGNARES-STJULIENALBA	STRUCTURANT	25 583 €	80 000 €	105 583 €			
2023-217-C TRX AEP SECUR UDI PRANLES COUX LYAS	STRUCTURANT	298 092 €		298 092 €			
2023-219-S ETUDE RESSOURCE ILES CHAMBENIER POUZIN	STRUCTURANT	8 445 €	150 000 €	158 445 €			
2023-223-C ZRR EYRIEUX	STRUCTURANT	14 619 €	574 000 €	588 619 €			
2023-230-S -ETUDE STRAT. T1-POUZIN BAIX PAYRE	STRUCTURANT	532 347 €		532 347 €			
2023-238-S ETUDE TARIFAIRE + PROSPECTIVE BUDGET	STRUCTURANT	574 €		574 €			
2023-239-S SÉCURISATION PAYRE-FOURNIER CRUAS BAIX TRANCHE 1	STRUCTURANT	41 614 €	800 000 €	841 614 €	568 000 €		
2023-246-C SIG + MAJ PLANS	STRUCTURANT	2 300 €	84 900 €	87 200 €			
265 MISE EN PLACE CPTEUR VERDUS	STRUCTURANT	3 786 €		3 786 €			
2023-271-C PLAN DE COMPTAGE	STRUCTURANT	35 175 €		35 175 €			
2024-290-C NOUVELLE RESSOURCE MARCOLS LES EAUX	STRUCTURANT	3 425 €	25 200 €	28 625 €			
2024-291-S-RÉHABILITATION CAPTAGE FOURNIER MEYSSE	STRUCTURANT	225 331 €	30 000 €	255 331 €			
2024-292-S-ETUDE STRAT. T2-POUZIN BAIX PAYRE	STRUCTURANT	271 249 €	793 530 €	1 064 779 €			
2024-300-C AMÉLIO FONCT.INTERCO PRIVAS-POUZIN	STRUCTURANT	10 965 €		10 965 €			
2024-326-S SCHEMA DE DISTRIBUTION ET DIAGNOSTIC TERRITORIAL	STRUCTURANT	- €	65 000 €	65 000 €	85 000 €		
2024-328-S DÉVOIEMENT VIDANGE CHALOS ROMPON	STRUCTURANT	32 278 €		32 278 €			
2024-331-T POSE COMPTEUR RÉSERVOIR PRINCIPAL LE TEIL	STRUCTURANT	5 085 €	15 000 €	20 085 €			
2024-335-T ETUDE ET TVX CAPACITE GRIMOLLES LE TEIL	STRUCTURANT	- €	20 000 €	20 000 €			
2024-336-S ETUDE ET TVX CAPACITE FOURNIER MEYSSE	STRUCTURANT	- €	10 000 €	10 000 €			
2024-339-CETU TRX AEP SECUR UDI PRANLE COUX LYAS T2	STRUCTURANT	64 060 €	30 000 €	94 060 €			
2024-340-C INTERCONNEXION AVEC SYNDICAT ODS	STRUCTURANT	1 820 €	10 000 €	11 820 €			
2024-342-S RENF STOCK RESERV PRINC ST CIERGE	STRUCTURANT	6 800 €		6 800 €	93 200 €		
2024-343-C RATTRAPAGE STRUCTUREL T2	STRUCTURANT	38 000 €		38 000 €	873 176 €		
2024-345-S SÉCURISATION PAYRE-FOURNIER- POUZIN T3	STRUCTURANT	12 955 €	489 326 €	502 281 €	900 000 €		
2024-346 SÉCURISATION PAYRE-FOURNIER- BAIX- CARR	STRUCTURANT	22 027 €		22 027 €	1 208 291 €		
2024-348-C BEAUVEUNE BACHE DE STOCKAGE L ARBRE	STRUCTURANT	- €	331 879 €	331 879 €			
2025-370 SÉCURISATION CHALENCON	STRUCTURANT	- €	375 000 €	375 000 €	400 000 €		
2025-371 TÉLÉRÈLÈVE ANTENNE LORA	STRUCTURANT	- €	120 000 €	120 000 €	130 000 €		
2025-372 TÉLÉRÈLÈVE COMPTEURS LORA	STRUCTURANT	- €	259 980 €	259 980 €	342 995 €	391 660 €	
2025-373 ETUDES TRAVAUX DIVERS	STRUCTURANT	- €	200 000 €	200 000 €			

➤ Les investissements de « mises en conformité » :

Intitulé	Type D'opération	Report 2024 en € HT	2025 en € HT	TOTAL 2025	2026	2027	2028
2024-344-C DUP ET CAPTAGE HUBAC DU CHIER ST ETIENNE	MISE EN CONFORMITE	1 500 €	287 000 €	288 500 €			
2024-347-C LOTISSEMENT TAULEAC COUX	MISE EN CONFORMITE	21 872 €		21 872 €			

➤ Les investissements de « renouvellement » :

Intitulé	Type D'opération	Report 2024 en € HT	2025 en € HT	TOTAL 2025	2026	2027	2028
2023-236-T RUE KLEBERT RENOUV CONDUITE LE TEIL	RENOUVELLEMENT	83 815 €		83 815 €			
2023-270-C GOURDON LA PLANCHE JARNIAS	RENOUVELLEMENT	30 753 €		30 753 €			
2024-273-S CHOMERAC-ROUTE DE PRIVAS- PHASE 2	RENOUVELLEMENT	428 181 €		428 181 €			
2024-318-S TRAVERSÉE DE FLAVIAC RENOUV	RENOUVELLEMENT	19 066 €	197 207 €	216 273 €			
2024-317-S CHOMERAC-ROUTE DE PRIVAS- PHASE 3	RENOUVELLEMENT	3 296 €	1 345 €	4 641 €			
2024-329-C PLACE JEUX DU BALLON À PRIVAS RENOV	RENOUVELLEMENT	65 284 €		65 284 €			
2024-334-C RENOUVELLEMENT QUARTIER LE ROURE LYAS	RENOUVELLEMENT	3 326 €		3 326 €	215 000 €		
2024-337-S REHAB MISE CONFOR. RUE REPUBLIQUE CRUAS	RENOUVELLEMENT	14 650 €	436 629 €	451 279 €	436 629 €		
2024-338-C RENOUV RESEAUX ROUTE DES MINES PRIVAS	RENOUVELLEMENT	8 475 €		8 475 €	423 500 €	491 040 €	
2024-341-S REHAB SURPRESSEUR DU BUIS BAIX	RENOUVELLEMENT	1 050 €	245 000 €	246 050 €	244 080 €		
2025-374 RENOUV FLAVIAC PHASE 2	RENOUVELLEMENT	- €	218 000 €	218 000 €			
2025-375 RENOUV RD 104 ST JULIEN /ROMPON	RENOUVELLEMENT	- €	200 000 €	200 000 €			
2025-376 RENOUV ST PIERRE LES MOLLIERES	RENOUVELLEMENT	- €	31 000 €	31 000 €			
2025-377 RENOUV MEYSSE GRANDE RUE	RENOUVELLEMENT	- €	128 000 €	128 000 €			
2025-378 RENOUV LE TEIL ROBESPIERRE	RENOUVELLEMENT	- €	114 400 €	114 400 €			
2025-379 RENOUV LE TEIL 8 NAI CHAMANTIN	RENOUVELLEMENT	- €	218 500 €	218 500 €			
2025-380 RENOUV SAINT VINCENT TRACIEUX	RENOUVELLEMENT	- €	140 000 €	140 000 €	105 000 €		

➤ Les investissements de « dévoiement » :

Intitulé	Type D'opération	- €	85 100 €	65 100 €	- €	- €	- €
		Report 2024 en € HT	2025 en € HT	TOTAL 2025	2026	2027	2028
2025-381 DEVOI ROCHESSAUVÉ SS VILLAGE	DEVOIEMENT	- €	41 000 €	41 000 €			
2025-382 DEVOI POURCHÈRES LAY L'ÉGLISE	DEVOIEMENT	- €	24 100 €	24 100 €			

➤ Les investissements d'« extension » :

Intitulé	Type D'opération	7 186 €	- €	7 186 €	- €	- €	- €
		Report 2024 en € HT	2025 en € HT	TOTAL 2025	2026	2027	2028
2024-322-C EXTENSION MAM + MAISON SÉNORIALE + LOT ST PRIEST	EXTENSION	7 186 €		7 186 €			

Ceci exposé,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la nomenclature M49 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 06 février 2025 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission des Travaux du 11 février 2025 sur la programmation des nouvelles opérations 2025,
- Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté au Comité Syndical du 25 février 2025 et le Débat d'Orientation Budgétaire consécutif,
- Vu le projet de Budget Primitif 2025,
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **Approuve** le Budget Primitif 2025 de SYDEO,

2025/039 : Projet d'extension et de restructuration du siège de Sydeo

M. Giraud rappelle que pour ce projet une convention de mandat avait été conclue en 2023 afin d'en confier la maîtrise d'ouvrage déléguée au SDEA. Ce qui correspond à la gestion complète, tant administrative, technique, architecturale, que financière et juridique. En 2023 le cout était estimé à 1 360 000 €. Mais ayant évolué à 1 800 000 €, il est nécessaire de convenir un avenant à cette convention, en conservant le taux de rémunération initial.

La cohérence des équipes techniques de Sydeo et les mutualisations possibles restent contrariées aujourd'hui par la dissociation des sites et le fait que les agents soient issus de structures différentes. Leur regroupement est donc très important pour l'amélioration de l'organisation. Par ailleurs, par manque d'espace, des bungalows sont loués depuis 2023 au Pouzin.

Il avait donc été demandé dès 2023 au SDEA « Ardèche Aménagement » de travailler sur un projet d'extension et de restructuration du siège. Après de nombreux échanges et réunions de travail à ce sujet, dont la consultation des agents, un avant-projet d'extension et restructuration du siège peut aujourd'hui être présenté aux élus.

Une enveloppe maximale de 1,8 millions d'euros, études incluses, a été arrêtée. L'avant-projet présenté aujourd'hui est estimé à 1 588 750 € HT en ce qui concerne les seuls travaux. De ce cout serait toutefois à déduire le produit de la vente des locaux de Privas, en cours d'estimation.

La capacité d'accueil de l'APD est celle de l'ensemble du personnel. Toutefois il n'est pas prévu d'y relocaliser immédiatement les agents basés dans l'Eyrieux, car le niveau d'équipement des ouvrages y nécessite encore une présence rapprochée. Par ailleurs, le regroupement au siège ne prends sens qu'à condition qu'il ne multiplie pas les trajets et ne dégrade pas la qualité du service dans les communes les plus éloignées. En parallèle de la construction est donc prévue une évolution de l'organisation du travail : Les agents actuellement basés à Privas ne viendraient pas tous les jours au siège. Et la gestion des interventions sera intégrée dans les outils informatiques en cours de déploiement. Après comparaison de plusieurs scénarios, l'avant-projet présenté comporte la destruction et reconstruction complète des ateliers sur 400m², plutôt que leur extension. Car le cout est similaire alors que cette option permet une bien meilleure adaptation aux besoins. Le magasin sera bien plus développé qu'aujourd'hui. Les agents de terrain conservent tous un poste de travail et un bureau est dédié aux électromécaniciens.

Une autre caractéristique est la distinction entre l'accès et parking du public avec l'accès et parking du personnel et des livraisons. Une salle de réunion plus grande est prévue, de 132 m², divisible par un rideau. Avec un local de restauration du personnel désormais distinct. Cette surface ne permettra certes pas d'accueillir le Comité Syndical

dans sa configuration actuelle avec 70 délégués, mais ce serait trop coûteux pour un usage limité à 4 ou 5 fois par an. Toutefois ce choix pallie aux insuffisances actuelles constatées.

Il est prévu aussi de revoir la distribution des services afin de rapprocher ceux ayant les interactions les plus fréquentes. Notamment la facturation sera voisine des responsables de l'exploitation, tout en restant liée à l'accueil.

Les élus disposeront d'un bureau. Enfin, les locaux fonctionnels seront désormais séparés, entre les archives, le serveur et le ménage.

Si le projet ainsi présenté convient aux membres du Comité Syndical, trois autres décisions consécutives sont alors à prendre : Actualiser le montant de la rémunération de la maîtrise d'ouvrage déléguée par un avenant à la convention de mandat d'une part, part, autoriser le président à demander des subventions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du 17 juin 2022 et du 19/04/2024 du Conseil Départemental de l'Ardèche portant règlement d'aide aux investissements des collectivités locales « Atout Ruralité 07 » ;

Vu l'avant-projet d'extension et de restructuration du siège présenté, pour un coût prévisionnel global de 1 800 000 € HT ;

Considérant la nécessité de l'extension et restructuration des locaux de Sydeo avec le regroupement des services, Considérant que ces travaux remplissent les conditions d'éligibilité pour l'attribution d'une aide financière, dont notamment celles d'Atout Ruralité du Conseil Départemental de L'Ardèche ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet d'extension et restructuration du siège présenté,
- Décide d'un avenant n°1 à la convention de mandat avec le SDEA pour l'extension restructuration du siège conclue en 2023, actualisant sa rémunération à hauteur de 60 870,00 € HT,
- Invite le Président à solliciter toute subvention utile pour le projet précité, et notamment auprès du Conseil Départemental de L'Ardèche et du Conseil Régional, selon leurs diverses modalités d'attribution,
- Décide que le marché public afférent à cette opération intègrera des clauses sociales ;
- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document relatif à son exécution.

2025/040 : Lancement d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour la ressource Hubac du Chier sur la commune de St Etienne de Serre

M. Coste indique qu'en mai 2023, le lancement d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour la ressource Hubac du Chier sur la commune de St Etienne de Serre avait été décidé par Sydeo. Toutefois, le dossier a évolué depuis, notamment suite à quelques modifications sollicitées par l'ARS ainsi que la révision des prix du programme de travaux. Il est donc nécessaire que les élus se prononcent aujourd'hui à nouveau en ce sens.

Sur la commune de St Etienne de Serre, SYDEO possède une ressource nommée Hubac du Chier. Cette ressource exploitée depuis de nombreuses années nécessite une mise en conformité et une protection de ce captage (délimitation des périmètres de Protection). Ce captage permet l'alimentation en eau potable des hameaux de Sablas et de Chabrefigère.

Conformément à la législation en vigueur, la Déclaration d'Utilité Publique est indispensable pour autoriser les prélèvements d'eau et pour l'établissement des périmètres de protection des captages.

A cet effet, un dossier d'enquête publique avait été établi peu de temps avant que la compétence « eau potable » soit transférée à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche. Ainsi la commune de St Etienne de Serre avait lancé la procédure de Déclaration d'Utilité Publique par délibération du Conseil Municipal du 5 avril 2019. Cette délibération est restée sans suite au vu de la réorganisation à grande échelle de l'exercice de la compétence « eau potable » de ces dernières années sur le centre Ardèche.

Il convient donc de relancer l'ensemble des procédures administratives et donc d'approuver le dossier de demande d'autorisation du captage Hubac du Chier sur la commune de St Etienne de Serre, réalisé par le bureau d'études NALDEO. Ce dossier reprend le rapport géologique de M. Paul Royal daté de juillet 2019 et précise les travaux de mise en conformité du captage.

Ce dossier devra être transmis :

- à la délégation départementale de l'Ardèche de l'Agence Régionale de Santé de Rhône-Alpes afin de demander
- l'autorisation d'utiliser l'eau du captage en vue de l'alimentation humaine,

- l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative aux travaux de prélèvement et de dérivation des eaux, à l'instauration des périmètres de protection et à la modification du Plan Local d'urbanisme en fonction des prescriptions sur les PPR et PPE,
- et l'ouverture de l'enquête parcellaire relative aux parcelles du PPI et aux servitudes d'utilité publique à mettre en place pour accéder au captage.
- au service Environnement - Pole Eau de la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche, pour demander :
- l'autorisation du prélèvement au titre du Code de l'Environnement

Au vu des résultats obtenus, il convient dès à présent et conformément à la réglementation en vigueur, de solliciter une Déclaration d'Utilité Publique pour permettre la régularisation de l'autorisation de prélèvement en eau de ce captage et d'en établir les périmètres de protection.

Monsieur le Président indique que des aides financières peuvent être accordées pour mener à bien les différentes phases de ce projet : Les études préalables (déjà réalisées par la commune), la phase administrative, la phase ultérieure d'acquisition foncière (déjà réalisée par la commune) et de matérialisation des périmètres, les travaux de captages et de production.

Ceci exposé,

- Vu le Code Général des Collectivités,
- Vu le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L 1321-2 et R 1321-6,
- Vu le Code de l'environnement, et notamment son article L 215-13,
- Considérant que l'exploitation de toute ressource en eau, notamment souterraine, destinée à la consommation humaine doit faire l'objet d'une autorisation préfectorale d'exploiter comprenant des périmètres de protections,
- Considérant la nécessité de réaliser une procédure de DUP pour créer ces périmètres,
- Considérant les aides escomptables de l'Agence de l'eau, de l'Etat et du Conseil Départemental de l'Ardèche.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le dossier de demande d'autorisation ;
- Demande le lancement de l'enquête publique dans le cadre de la régularisation du captage Hubac du Chier sur la commune de St Etienne de Serre ;
- Demande le lancement de l'enquête parcellaire dans le cadre de la mise en place du périmètre de protection immédiat et la mise place d'une servitude d'utilité publique ;
- Sollicite les concours financiers du Conseil Départemental de l'Ardèche, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau tant au stade de la phase administrative qu'à celle de la phase des travaux de mise en conformité (mise aux normes du captage, travaux de protection, travaux sur les ouvrages d'adduction et ses réseaux) ;
- Charge Monsieur le Président d'établir tous documents nécessaires à la mise en place de cette enquête ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette procédure ainsi que l'exécution de cette présente délibération.

La réunion est levée à 18H45

Le Secrétaire de séance,
Didier MAZZINI

Le Président,
Jean Leynaud